

## Année scolaire 2025-2026

## Degré d'observation (2<sup>e</sup> année)

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :				Classe actuelle : Numéro :			
Langue moderne I : <b>Néerlandais</b>					Immersion		
	Religion	2		Date	// 2025		
	Français	5					
	Mathématiques	5					
	Étude du milieu *	4		Signature de l'élève			
Formation	Sciences *	3					
commune	Langue moderne I Néerland						

Éducation par la technologie Éducation plastique		1	Signature des parents		es			
	Oha	in de l'Alène		AC2	AC3	AC4	AC5	

	Choix de l'élève	AC2	AC3	AC4	AC5
Activités complémentaires					
	Latin	3			
	Initiat. à la cult. antique — Grec	1			
	Sciences		2	2	2
	T. D. Mathématiques		2		
	Socio-économie			2	
	Expression plastique				2

<sup>\*</sup> Ce cours est dispensé en néerlandais pour les élèves en immersion.

Éducation physique

La direction se réserve le <u>droit</u> de <u>supprimer</u> ou de <u>modifier une grille de choix des options</u> en fonction d'impératifs — comme le nombre d'élèves inscrits dans une option et la construction de la grille horaire — difficilement prévisibles à ce jour. Les parents et les élèves concernés en seront avertis dès que possible.

Sauf décision du conseil de classe en délibération d'une *AOC* (redoublement) ou d'une *option formellement déconseillée* par le conseil de classe, <u>les changements d'options après le dernier jour d'année scolaire</u> (vendredi 4 juillet 2025) <u>ne sont pas garantis.</u>

## Après cette date.

toute demande de changement d'options requiert :

- l'introduction de la part des parents d'une motivation écrite et d'un nouveau document de choix d'options auprès de la directrice adjointe, M<sup>me</sup> Van Eechaute;
- une rencontre de l'élève avec la directrice adjointe, M<sup>me</sup> Van Eechaute.

Si la demande est acceptée, le changement d'options prendra effet le lundi suivant, à partir du lundi 8 septembre 2025.